

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du jeudi 25 mai 2023**

**Présents :** 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 mai 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

**Votants:** 10

**Sont présents:** Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

**Représentés :**

**Excusé :** Jean-Baptiste ROY

**Absents :**

**Secrétaire de séance:** Sonia BAPST

**Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023  
M57 : amortissements au prorata temporis (extension BT OSTROWSKI)  
Affaires diverses

**Approbation du PV de la séance précédente**

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

**Délibération n° 2023-11 en date du 25 mai 2023 portant sur l'amortissement des subventions d'équipements versées**

Monsieur le Maire expose que la commune de BELMONT-BRETENOUX applique la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette comptabilité pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis pour les nouveaux flux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, contrairement à la M14 qui appliquait une méthode de calcul en année pleine (début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acte l'application de la règle d'amortissement linéaire au prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 10 ans ;
- Décide d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit la date de mise en service de l'immobilisation ou du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation pour tous les biens acquis (en cas de lot ou opération groupée) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Délibéré en séance les jour et an susdits.  
Fait en Mairie, le 26 mai 2023.

Philippe RODRIGUE, Maire.

**Affaires diverses:**

Le Conseil Municipal fait une mise au point sur l'avancement des dossiers concernant l'installation de la "boîte à livres" ainsi que la recherche de subventions pour le projet de réfection du bâtiment "ancienne école".

**Dates à retenir :**

**vendredi 09 juin 2023 : élection de délégués pour les élections sénatoriales de septembre prochain**

**vendredi 23 juin 2023 : pot de la municipalité à 19h00**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H35.

Le secrétaire de séance,

Philippe RODRIGUE, Maire